

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20230202_2 du 2 février 2023

Service urbanisme

L'an deux mille vingt trois, le deux février, à 19 h 00,
Le Conseil municipal dûment convoqué le , conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.
Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur Frédéric HYVERNAT.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de conseillers municipaux présents : 27
Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 8
Nombre de conseillers municipaux absents : 0

PRÉSENTS :

Christian AMBARD - Cédric BARBIERO - Tassadit BELLABAS - Christine CHALAND - Jean-Louis CLAUDE - Clément DELORME - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre LAFORETS - Philippe LOCATELLI - Bertrand MANTELET - Solange MARTELLACCI - Anne PASTUREL - Christiane PLASSARD - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Joëlle SECHAUD - Bertrand SEGRETAIN - Philippe SOUCHON - Georges TRANCHARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Patricia DAUVERGNE - Jean-Luc VIDALOT

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Anne-France ARGANS pouvoir à Christian AMBARD
Michel BAARSCH pouvoir à Joëlle SECHAUD
Nadine BADR-VOVELLE pouvoir à Alexandre HEBERT
Claire BELLISSEN pouvoir à Jean-Charles KOHLHAAS
Anaëlle CAILLET pouvoir à Christine CHALAND
Benjamin GIRON pouvoir à Bertrand MANTELET
Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER pouvoir à Anne PASTUREL
Paul SACHOT pouvoir à Louis PROTON

Objet : Participation financière à l'acquisition de 6 logements locatifs sociaux en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) au 59, rue Narcisse Bertholey

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment ses articles 9-1 et 10 ;

Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 sur la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et notamment son article 1 ;

Vu la délibération 2006-3700 du 13 novembre 2006 du Conseil de Communauté visant à fixer les modalités de financement du logement social pour les communes ;

Vu la décision de la Commission Permanente de la Métropole n°CP-2021-0613 du 31 mai 2021, approuvant la convention cadre avec l'État déléguant la gestion des aides à la pierre au bénéfice du parc public et privé métropolitain ;

Conformément aux objectifs du Programme d'Action Territorial (PAT) 2021 adopté par la Métropole et particulièrement à l'objectif B3 visant à favoriser la création de logements locatifs à loyers maîtrisés dans les zones tendues ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances, ressources humaines, sécurité et affaires générales du 24/01/2023

Vu le rapport par lequel Madame l'Adjointe expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'opération de construction de 21 logements au 59, rue Narcisse Bertholey, le promoteur INTERLUDE a l'obligation de réaliser 30 % de logements locatifs sociaux conformément au permis de construire PC 69 149 19 0032 délivré le 28 juillet 2020 ;

Pour s'acquitter de cette obligation ; le promoteur a travaillé avec le bailleur ALLIADE HABITAT.

Ce dernier propose d'acquérir par le biais d'une Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) 6 logements locatifs sociaux et repartis de la façon suivante :

3 logements PLUS (Prêt Locatif à Usage Social)

- 1 appartement de type II d'une surface utile de 43,13 m²
- 1 appartement de type III d'une surface utile de 63,97 m²
- 1 appartement de type IV d'une surface utile de 89,15 m²

Soit une surface utile totale de 196,25 m²

3 logements PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion)

- 1 appartement de type II d'une surface utile de 45,90 m²
- 2 appartements de type III de 63,88 et 63,74 m²

Soit une surface utile totale de 173,52 m²

Les logements sont conformes à la réglementation thermique 2012, la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire se fera par chaudières individuelles gaz à condensation.

La livraison du programme est prévue pour avril 2024.

Le coût total de l'opération s'élève 989 221,65 Hors Taxes

ALLIADE HABITAT sollicite une participation financière de la ville à hauteur de 12 941 euros soit 35 euros par mètre carré de surface utile;

Étant donné l'intérêt de ce projet, je vous demande Mesdames et Messieurs de bien vouloir accorder à ALLIADE HABITAT la subvention demandée et d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention correspondante.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la participation financière de 12 941 € (douze mille neuf cents quarante et un euros) au bénéfice d'ALLIADE HABITAT pour l'acquisition de 6 logements locatifs sociaux en VEFA au 59, rue Narcisse BERTHOLEY.

APPROUVE la convention annexée.

AUTORISE Madame Le Maire à signer la convention correspondante.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le / /
Mise en ligne le / /
Notification le / /

Clotilde POUZERGUE
Maire
Conseillère métropolitaine

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS
L'an deux mille vingt trois, le deux février
Pour extrait certifié conforme,
Clotilde POUZERGUE
Maire
Conseillère métropolitaine

Le secrétaire de séance
Frédéric HYVERNAT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).